

100 pour 1 - Pays Royannais

Association "loi de 1901" en cours de constitution

Procès-verbal de l'Assemblée Générale constitutive

du dimanche 21 mars 2021
salle des fêtes de Corme Ecluse

L'idée de créer une association est née du constat que certains migrants du CADA (Centre d'accueil pour demandeurs d'asile) de Corme Ecluse, après des mois voire des années d'attente d'une hypothétique protection française, se retrouvent à la rue, sans papiers, souvent même avec des enfants, après une OQTF.

La situation dramatique d'une jeune femme et de sa fille de 12 ans ayant ému le corps enseignant et des parents d'élèves du collège où l'enfant est scolarisée, une pétition a été lancée et a reçu un immense succès.

Plusieurs bénévoles du CADA, des enseignants et quelques personnes sympathisantes ont alors décidé de créer un collectif pour accompagner cette famille à sa sortie. Des appels à dons ont permis de les prendre en charge financièrement.

Dès lors, un cadre juridique étant nécessaire, une équipe s'est constituée pour travailler sur la rédaction des statuts d'une association du type 100 pour 1 toit.

Ce groupe informel a donc mis au point un projet de statuts et l'a largement diffusé auprès des donateurs. Ce projet recueillant un consensus général, une Assemblée générale constitutive a été convoquée par mail envoyé le 8 mars 2021 à 9 h 04 ou, pour quelques uns par remise de la main à la main, à 158 personnes dont 94 donateurs et des bénévoles des autres CADA du Pays Royannais, situés sur Etaules et La Tremblade.

Cette convocation était assortie d'un appel à candidature pour le Collège prévu au projet de statut, candidatures à faire connaître au plus tard le samedi 20 mars 2021.

Cette convocation était signée de Marie-Françoise Téron, Françoise Valdivia, Constance Margueron, Delphine le Bris, Gérard Parmentier, Jean-Luc Téron, Pierre Fayaud. Le projet de statuts y était joint.

L'ordre du jour porté sur la convocation était le suivant :

14 h à 14 h 30 : émargement (pour les donateurs qui veulent être membres actifs, la cotisation de 5 € sera prélevée sur leurs dons ; merci de prévoir cette somme de 5 € pour les non-donateurs)

14 h 30 : début de la réunion

- Présentation et adoption des statuts
- Des nouvelles de la famille accompagnée
- Point financier
- Présentation des candidats et élection des membres du Collège

La feuille de présence signée des membres actifs à jour de leur cotisation est déposée sur le bureau et restera annexée au procès-verbal avec une procurations de Lucienne Laroche à Françoise Valdivia.

L'Assemblée Générale Constitutive est déclarée ouverte par Jean Luc Téron à 14 h 35. Avec l'accord des présents, l'ordre des questions à l'ordre du jour est modifié.

1) Nouvelles de la famille accompagnée

Marie-Françoise Téron fait le point sur la situation de la famille accompagnée.

La famille a quitté le CADA de Corme Ecluse fin février et est logée gracieusement pour 2 mois chez une famille accueillante et chaleureuse dans un petit appartement indépendant.

La jeune fille peut ainsi poursuivre sa scolarité au collège de Cozes.

Des voisins, ou amis des propriétaires, ainsi que des membres du collectif se relaient pour donner des cours de français et parler avec la Maman, pour faire faire les devoirs de la jeune fille et les sortir.

Les deux personnes référentes se chargent des démarches administratives (Delphine le Bris) des rendez-vous médicaux, de l'approvisionnement aux Restos du Cœur, des déplacements divers (Marie-Françoise Téron).

La plus grande discrétion est de mise, compte tenu de leur situation.

Toutes les décisions les concernant sont prises avec l'accord de la Maman.

Un débat s'ensuit qui permet de préciser un certain nombre de points, en particulier leur droit à l'AME (Aide médicale d'Etat), notre aide financière, les perspectives de logement, l'accès à la Banque Alimentaire, allocation mensuelle de 100 € versée par la Section enfance et famille du Département...

Sans qu'il y ait vote puisque c'était un point d'information, l'ensemble des participants approuve le travail dont il est ainsi rendu compte.

2) Point financier

Jean-Luc Téron fait le point, on trouvera ci-dessous les éléments projetés en soutien à sa présentation.

Bilan des adhésions au 21 mars 2021 (avant l'AG)

Nombre d'intentions de don	94
Nombre de bénévoles	16
dont référents	2
Nombre de membres actifs	7
Nombre d'intentions reçues	91

☪

Compte financier - Compte bancaire	Recettes	Dépenses	Commentaires
Engagements réalisés	9 225,00 €	100,00 €	Versement prévu pour la famille
Engagements reçus non comptabilisés	35,00 €		
Engagements à recevoir	25,00 €		3 intentions non tenues
Frais de timbres pour convocation AG		51,84 €	
Total	9 285,00 €	151,84 €	

Caisse 100,00 €

Résultat 9 233,16 €

☪

Perspectives

Engagement mensuel potentiel jusqu'à fin janvier 2022 340,00 €

Engagement mensuel potentiel de 02/22 à 01/23 40,00 €

☪

Jean-Luc Téron répond aux questions des participants et apporte bon nombre de précisions.

Chacun se réjouit du bon démarrage du Collectif et y voit la confirmation de la nécessité de créer une association adaptée, même si, comme le souligne Jean-Luc Téron, les engagements de versements mensuels sont encore insuffisants, en particulier pour l'année 2022-2023.

Jean-Luc Téron rappelle que pour démarrer sans attendre il avait offert de recueillir les dons sur un compte personnel et Marie-Françoise Téron qui était à vide et ne lui servait plus, ce qui avait été accepté de façon informelle par les initiateurs de l'appel à contribution. Il rappelle aussi que dès que l'association sera pourvue d'un compte, l'intégralité sera reversée sur le compte de l'association, les bordereaux de banque faisant foi.

3) Présentation et adoption des statuts

Françoise Valdivia présente le projet de statuts après avoir vérifié que tous les présents l'ont bien reçu. Un exemplaire papier est distribué aux présents qui n'en avaient pas amené un.

Elle s'aide de diapositives en particulier pour aider aux débats sur l'objet, puis sur la logique et l'articulation entre le "Collectif", ses "Réfèrents", le "Collège" et le "Bureau". Un débat s'ensuit et de nombreux échanges ont lieu pour préciser les choix qui ont été faits. Les contributeurs à la rédaction du projet participent bien sûr à ces échanges. Le choix de centrer l'objet sur l'aide aux personnes est, par exemple, un des points discutés, mais adoptés.

Les choses étant claires pour tous, Françoise Valdivia, au nom du groupe des rédacteurs, propose deux modifications au projet de statut.

- Tout d'abord, compte tenu du nombre restreint de candidatures aux postes d'administrateurs de l'association, Françoise Valdivia propose de modifier l'article 16 en réduisant le nombre des membres du Collège et de rédiger ainsi le paragraphe concerné. La proposition est projetée pour que chacun puisse la voir clairement. "L'Assemblée Générale élit un Collège **composé de 3 (au lieu de 7) à 15 membres actifs au plus, auquel s'ajoutent un ou deux (au lieu de deux) Réfèrent(s) par Collectif.**" Personne en faisant d'objection et tout le monde acceptant cette proposition elle est reprise dans le projet qui sera soumis au vote.
- Puis Françoise Valdivia propose de modifier l'article 20 en supprimant le dernier alinéa rédigé ainsi : *"Les comptes tenus par le Trésorier sont vérifiés annuellement par 1 ou 2 Vérificateurs aux comptes élus pour un an par l'Assemblée Générale Ordinaire et rééligibles. Ils présentent leur rapport à l'Assemblée Générale, après l'avoir soumis au Trésorier. Ils ne peuvent pas faire partie du Bureau."* C'est là aussi le faible nombre de candidatures qui a poussé les rédacteurs à proposer cette modification au projet de statuts. De plus il y avait eu débat au sein des rédacteurs sur cette nomination de "Vérificateurs" très rare dans les associations, qui est doublée par la responsabilité du Bureau et plus particulièrement du Président qui doivent bien sûr procéder à ces vérifications avant la présentation des comptes à l'approbation des comptes devant l'Assemblée Générale, en y engageant leur responsabilité. Qui est doublée aussi par l'engagement des statuts à procéder dès que possible à la nomination d'un Commissaire aux Comptes assermenté. Il s'agissait donc d'une mesure supplémentaire de prudence et de transparence vis-à-vis des donateurs. Mais la nomination d'un tiers assermenté, le Commissaire aux Comptes, faite alors même que le "chiffre d'affaires" de l'association ne l'exige pas légalement reste la meilleure protection pour les donateurs et les associés.
Soumise au débat cette proposition suscite très vite une candidature en la personne d'Olivier Martin. L'ensemble des participants se réjouit immédiatement de la qualité de cette candidature et décide donc de laisser le projet de statuts en l'état.

Le projet de statuts ainsi modifié en son article 16 uniquement est alors soumis, dans son ensemble, au vote des membres actifs par Jean-Luc Téron.

Ce dernier demande d'abord si un des membres actifs présents ou représenté demande un vote secret. Personne ne le demande. Il est donc procédé au vote par main levée.

Puis les membres actifs sont interrogés pour savoir qui est contre. Personne n'est contre.

Puis pour savoir qui s'abstient. Personne ne désire s'abstenir.

Enfin l'unanimité des membres actifs présents et représentés se prononce en faveur de ces statuts.

Les statuts de "100 pour 1 - Pays Royannais" sont donc adoptés.

4) Présentation des candidats et élection des membres du Collège

Jean-Luc Téron donne le nom des candidatures reçues. Il s'agit de : Constance Margueron, Gérard Parmentier, Françoise Valdivia, Jean-Luc Téron.

Il rappelle que conformément au statut Marie-Françoise Téron se présente aussi, mais en tant que Réfèrent du Collectif existant.

Chacun se présente à l'Assemblée de façon succincte.

Un débat s'ouvre ensuite. La question est posée de savoir pourquoi des candidatures ne peuvent pas se présenter au cours de la présente Assemblée Générale. La réponse est dans la prudence que les rédacteurs des statuts voulaient pour assurer le bon fonctionnement de l'assemblée qui aurait pu être envahie de candidats qui n'auraient jamais été actifs auprès de l'un ou de l'autre des CADA du Pays Royannais. Après débat il est décidé à l'unanimité d'ouvrir les candidatures à l'Assemblée Générale.

Marie-Pierre Boiteau se présente alors comme candidate et se présente à l'Assemblée.

Il est alors procédé au vote. Personne ne demandant que le vote soit secret, il y est procédé par vote à main levée.

Chacun des candidats est élu à l'unanimité.

Le Collège est donc composé de : Marie-Pierre Boiteau, Constance Margueron, Gérard Parmentier, Françoise Valdivia, Jean-Luc Téron, Marie-Françoise Téron

Election du ou des "Vérificateurs"

L'assemblée confirme par vote à l'unanimité l'élection d'Olivier Martin comme Vérificateur ainsi qu'elle l'avait accepté lors de la discussion sur le dernier alinéa de l'article 20. Aucun autre candidat ne s'est présenté entre-temps.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 16 h. 08.

De tout ce que dessus, le Secrétaire du Bureau élu par le Collège dans les minutes qui ont suivi a dressé procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit.

Françoise Valdivia
Présidente

Gérard Parmentier
Secrétaire